

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 7 septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 31 août 2018.

Etaient présents : Mesdames : Joëlle BARIL, Arlette CORNU, Frédérique DELAHAYE, Delphine FALIGANT, Cindy HABOURDIN, Andrée QUENIART, Roseline RENSY, Valérie SADOWSKI.

Messieurs : Maurice BECQ, Michel BOYER, Claude CARPENTIER, Jean-Marc DELSERT, Michel DHAUSSY, Daniel DUCHATEAU, Pascal HAINAUT, Guillaume SNAET, Gilles VERSCHUEREN.

Madame Sophie MICHEL pouvoir à Monsieur Pascal HAINAUT.

Madame Frédérique DELAHAYE est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

LE BUDGET COMMUNAL : LES DECISIONS MODIFICATIVES

Afin d'équilibrer le budget communal, il est proposé d'effectuer la décision modificative suivante :

172€ du 61521 « entretien de terrain » vers le 7391172 « dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants».

Adopté à l'unanimité.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : LES MODALITES DE REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

En séance du 27 juin, le Conseil Communautaire devait délibérer pour la répartition du FPIC.

Cette délibération n'a pas obtenu l'unanimité requise qui aurait permis une application immédiate, en raison d'un seul vote contre.

Il appartient désormais aux conseils municipaux d'approuver à l'unanimité cette délibération afin qu'elle puisse être appliquée.

Le Conseil Municipal décide de valider la proposition de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane sur le mode de répartition dérogatoire libre du FPIC pour 2018 tel qu'il a été adopté à la majorité des 2/3 du conseil communautaire.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : LE MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017

Suite à une révision du montant des attributions de compensation 2017, chaque Conseil Municipal est invité à approuver les nouveaux montants.

Pour la commune de Cuinchy, bien que le montant prévu soit identique au montant définitif, le Conseil Municipal doit quand même valider cette révision.

Adopté à l'unanimité.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) ET LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES »

Suite au transfert de la compétence « eaux pluviales », la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a rendu son rapport et l'a transmis à l'ensemble des Conseils Municipaux pour approbation.

Pour Cuinchy, l'évaluation de ces charges est de 17 673€. Ce montant sera déduit du montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2018. Adopté à l'unanimité.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION: LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

La Communauté d'agglomération souhaite revoir la formulation de certaines compétences afin d'en faire évoluer le contenu. Après lecture de ces modifications, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces changements.

LA PROPOSITION D'ETUDE DU SYMSAGEL SUR UN ENTRETIEN DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE SECONDAIRE DU BAS PAYS

Par courrier du 24 mai 2018, le SYMSAGEL propose de doter le Bas-Pays d'un plan d'entretien du réseau hydrographique secondaire. Pour ce faire, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage nous est parvenue. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de suite favorable à cette demande.

L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION SCOLAIRE

Devant le nombre important de demandes de prise en charge des transports des élèves pour l'apprentissage de la natation scolaire, la communauté d'agglomération a émis un avis favorable au financement des transports. Le Conseil Municipal salue cette décision et remercie le service chargé des sports de la Communauté d'Agglomération.

LA CLASSE DE MER 2018-2019

La classe transplantée aura lieu du 16 au 19 octobre au PORTEL. Le coût est de 190,00€ par élève.

Le Conseil Municipal vote une participation communale de 95€ par élève (soit 95€ x 25 élèves = 2 375€).

LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE JEAN JAURES

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif se poursuivent rue Jean Jaurès (de la rue Jean Jacques Rousseau au carrefour de la rue Robespierre).

Le chantier démarrera le 17 septembre pour une durée de 8 semaines (12 semaines maximum en cas d'intempéries).

La route sera barrée pendant les travaux, l'accès riverains sera conservé le matin et le soir. Les arrêts de bus seront déplacés et il n'y aura pas de perturbation sur le ramassage des déchets.

Ces travaux dirigés par la Communauté d'Agglomération concernent 43 habitations. Le montant est de 256 508€HT.

Le Conseil Municipal salue l'avancée de ce projet.

Monsieur Michel BOYER souhaite connaître le délai de raccordement des rues adjacentes. Elles ne sont pas encore programmées.

Monsieur Gilles VERSCHUEREN demande s'il faut s'inquiéter de voir des camions intervenir régulièrement pour vider le réseau. Monsieur le Maire explique que tout est maîtrisé, un système de téléalarme signale chaque petit dysfonctionnement et les services de Véolia interviennent très rapidement. Le mode de fonctionnement se perfectionnera au fur et à mesure.

Madame Roseline RENSY s'inquiète du bruit devant l'ancienne gare. Des techniciens ont rajouté un tapis censé amortir le bruit.

LES COMPTEURS LINKY

Rappels : En séance du 16 février 2018, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à l'installation des compteurs Linky.

En séance du 8 juin 2018, il a décidé de renforcer ce jugement et s'est ainsi opposé à la pose des compteurs Linky sur la commune de CUINCHY en mettant en place une pétition pour appuyer cette décision.

Par courrier du 20 juillet 2018, Monsieur le Sous-Préfet, nous demande de bien vouloir annuler la délibération du 8 juin 2018 puisque celle-ci est entachée d'illégalité pour défaut de compétence.

Il est proposé ce soir d'annuler la délibération du 8 juin 2018 en précisant bien que le Conseil Municipal reste tout à fait défavorable à l'installation des compteurs Linky (délibération du 16 février 2018).

Il est également proposé d'adresser un courrier de remerciement à chaque signataire de la pétition et de réaffirmer l'avis défavorable du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne le gaz : A partir du 10 septembre 2018, 314 compteurs gazpar vont être changés sur la commune. Les compteurs de gaz sont tous situés en limite de propriété donc ces changements peuvent être faits sans accord des riverains.

Une demande de pose d'antenne de transmission sur le clocher de l'église nous a été adressée. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas autoriser la pose de cette antenne.

Monsieur Daniel DUCHATEAU a le sentiment que ces installations sont imposées. Les élus ont bien conscience de cela mais les avancées européennes et mondiales imposent ces changements.

LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Madame MILLOT sollicite le remboursement d'un montant de 106,65€ pour l'absence de son fils Oscar pendant le centre de loisirs du 16 au 31 juillet.

Le certificat médical a été transmis.

Adopté à l'unanimité.

LES QUESTIONS DIVERSES

La reprise de la boulangerie

La Boulangerie de Cuinchy sera reprise à partir du 1^{er} octobre et s'appellera « Aux délices d'Amélie et Eléa ».

Elle sera ouverte de 5h45 à 19h00 en semaine, de 6h00 à 12h30 le dimanche et fermée le mercredi.

Les postes de chargés de communication

Sur avis de la commission communication, les postes de chargés de communication n'ont pas été reconduits cette année.

Les articles de presse seront désormais assurés par les élus présents aux différentes manifestations.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur Samuel BOUCHENDOMME et Madame Vinciane MICHEL pour leur implication et la qualité des missions effectuées.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de la communauté d'agglomération et du SIADEBP

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de la communauté d'agglomération et du SIADEBP sont à disposition à l'accueil de la Mairie.

La subvention départementale pour le développement de la lecture publique

Le Conseil Départemental a octroyé une subvention de 810€ pour l'acquisition d'ouvrages en faveur de la bibliothèque au titre de l'année 2018.

Les subventions pour les travaux d'accessibilité aux écoles

Des subventions pour les travaux d'accessibilité aux écoles nous ont été attribuées :

Conseil Départemental 3 306€

Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération : 3 306,07€

Pour rappel, le montant des travaux est de 13 224,28€HT, soit 15 869,14€TTC.

Le déploiement de la fibre optique

Orange et SFR ont signé un accord sur le déploiement de la fibre optique.

Cet accord permet d'éviter un double déploiement des réseaux dans les zones où Orange et SFR prévoyaient de déployer la fibre.

La Commune de Cuinchy est concernée par cet accord qui désigne SFR comme l'opérateur en charge du déploiement sur le territoire.

L'avancée des travaux : SFR doit construire une infrastructure fibre optique de 982 habitations.

Le nœud de raccordement optique sera mis en service courant septembre.

Les 3 armoires de mutualisation ont été installées. Il reste les soudures à faire.

150 foyers seront raccordés dès janvier 2019 (soit une éligibilité commerciale en avril 2019).

Le reste sera raccordé au cours de l'année 2019.

La communauté d'agglomération : l'arrêté réglementant le stationnement des gens du voyage

L'arrêté n°AG/18/46 de la communauté d'agglomération interdit dorénavant le stationnement des gens du voyage au-delà de la halte temporaire légale d'une durée de 48 heures.

Suite à l'installation des gens du voyage au stade de football communal, des aménagements ont été réalisés : portique anti-intrusion, plots en béton et creusage de fossé autour du terrain.

Le congés maternité de Madame Aurore CASTEL

Madame CASTEL sera en congés maternité du 8 décembre 2018 au 29 mars 2019.

Le Conseil Municipal autorise la mise en place d'un remplacement à compter du 22 octobre 2018.

La barrière du chemin du halage

Un courrier a été adressé aux Voies Navigables de France afin de solliciter l'installation d'une nouvelle barrière chemin du halage. En effet, depuis quelques temps, des véhicules se permettent d'accéder le long du chemin du halage du canal de CUINCHY. Cela engendre régulièrement des nuisances sonores et des dépôts d'ordures sauvages puisque la barrière qui empêchait l'accès à la rive gauche n'existe plus.

- Monsieur Michel DHAUSSY signale un problème de stationnement rue Emile Zola qui empêche le passage des engins agricoles. Ce problème sera étudié.
- Monsieur Jean-Marc DELSERT constate que le champs en friche situé derrière la rue Jean Jaurès est dans un état vraiment déplorable. Le propriétaire sera rapidement averti.
- Monsieur Daniel DUCHATEAU demande si l'impasse de la rue Jean Jaurès est concernée par les travaux d'assainissement collectif. Elle n'est pas reprise dans le plan de zonage. De plus, comme il s'agit encore d'un chemin privé, aucune intervention n'est envisageable.
- Madame Joëlle BARIL a été sollicitée pour mettre à disposition des sacs de déjections canines. Le Conseil Municipal prend bonne note de cette requête.
- Madame Arlette CORNU souhaiterait pouvoir bénéficier d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite. Le dossier sera prochainement monté.
- Monsieur le Maire signale des problèmes de stationnement récurrents rue Anatole France. Un groupe d'étude du Conseil Départemental nous transmettra bientôt une proposition d'aménagement.
- Madame Roseline RENSY intervient au sujet d'un tracé de stationnement rue Anatole France jugé dangereux puisqu'il est situé en limite d'un passage piéton. Ce problème sera signalé au cabinet en charge de l'étude.

- Monsieur Guillaume SNAET souhaite faire une intervention personnelle pour remercier tous les élus pour leur précieux soutien à l'occasion du décès de son épouse.

Séance levée à 20h45.

La secrétaire de séance,

Frédérique DELAHAYE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédérique Delahaye', is written over a long, thin horizontal line that extends across the page.